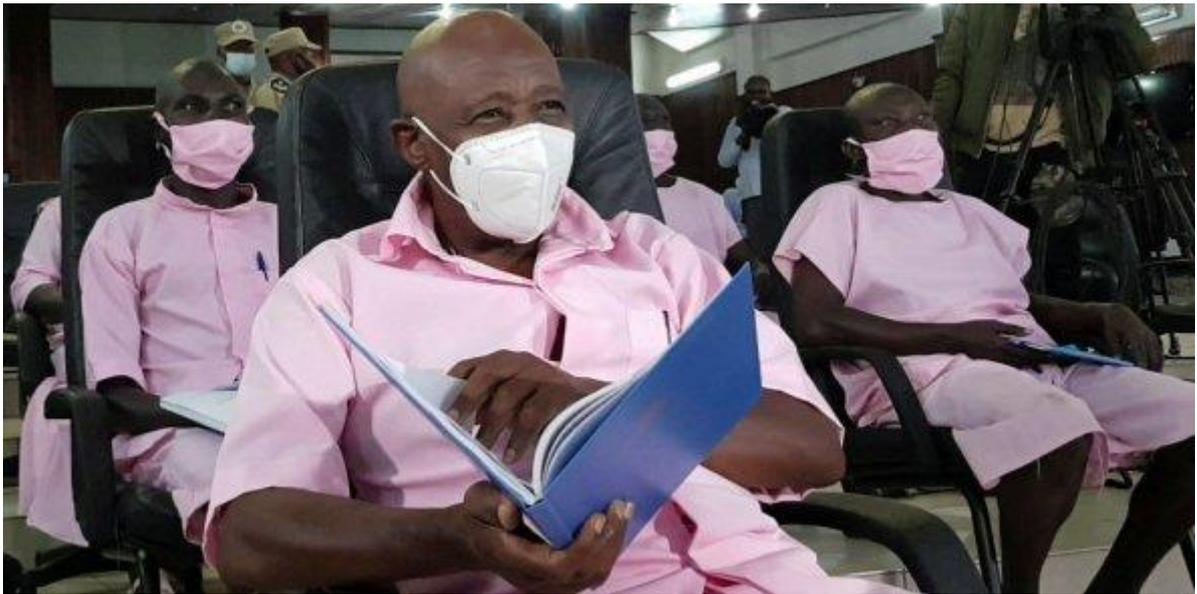


JUSTICE

Procès Paul Rusesabagina : d'Hollywood au banc des accusés, l'ancien héros d'Hôtel Rwanda face à la justice

17 février 2021 à 11h21 | Par **Romain Gras**
Mis à jour le 17 février 2021 à 16h37



Paul Rusesabagina, lors de l'ouverture de son procès à Kigali, le 17 février 2021.
© REUTERS/Clement Uwiringiyimana

Héros du film *Hotel Rwanda*, farouche opposant à Paul Kagame, Paul Rusesabagina se retrouve sur le banc des accusés pour des faits de « terrorisme ». Décryptage d'un procès aux acteurs et aux enjeux multiples.

Arrêté fin août 2020 dans des circonstances dignes d'un film d'espionnage, Paul Rusesabagina a rendez-vous avec la justice rwandaise, ce mercredi 17 février, pour l'ouverture d'un procès très attendu. Ancien directeur de l'hôtel des Mille Collines, devenu l'un des principaux détracteurs de Paul Kagame, l'opposant de 66 ans, chef du Mouvement rwandais pour le changement démocratique (MRCD), est poursuivi pour « terrorisme, meurtre et financement de rébellion ». Propulsé au rang d'icône en 2004 grâce au film *Hôtel Rwanda*, qui relate le rôle – exagéré, selon ses détracteurs – qu'il a joué dans la protection de près de 1 300 Tutsi venus se réfugier dans l'établissement de la Sabena, dont il était le gérant, pendant le génocide, Rusesabagina avait été inculpé en septembre 2020 de treize chefs d'accusation.

Il répondra finalement devant la Haute Cour spécialisée dans les crimes internationaux et frontaliers – qui siège exceptionnellement à Kigali – de neuf charges, toutes en lien avec des faits de terrorisme. L'opposant est accusé de « formation d'un groupe armé irrégulier », d'« appartenance à un groupe terroriste », de « financement du terrorisme », « de meurtre en tant qu'acte de terrorisme », « d'enlèvement en tant qu'acte de terrorisme », de « vol à main armée en tant qu'acte de terrorisme », d'« incendie criminel en tant qu'acte de terrorisme », de « tentative de meurtre en tant qu'acte de terrorisme » et « de coups et blessures volontaires en tant qu'actes de terrorisme ». Selon la loi pénale rwandaise, les peines maximales encourues pour ces charges oscillent entre dix ans de prison et la réclusion criminelle à perpétuité.

QUEL RÔLE JOUAIT RUSESABAGINA AU SEIN DES FLN ?

Paul Rusesabagina ne sera pas seul sur le banc des accusés. Le parquet a en effet décidé de fusionner plusieurs dossiers liés aux activités des Forces de libération nationale (FLN), la branche armée du mouvement de Rusesabagina. Il s'agit, d'un côté, de dix-sept autres membres des FLN impliqués, selon une source proche de l'enquête, « dans les combats, la logistique et ou le recrutement » et, de l'autre, de deux porte-paroles successifs de cette rébellion, Callixte Nsabimana et Herman Nsengimana.

Le procès doit en principe permettre de répondre aux nombreuses interrogations qui subsistent dans cette affaire : Paul Rusesabagina exerçait-il une réelle autorité sur les combattants des FLN, la branche armée de son mouvement, le MRCD, qui a mené plusieurs attaques meurtrières sur le sol rwandais ? Quel rôle jouait-il au sein de cette rébellion ? De quels soutiens bénéficiait-il ?

Mobilisation internationale



Paul Rusesabagina et l'acteur Don Cheadle sur le tournage de « Hotel Rwanda » (2004), de Terry George © AFP

La question qui intéresse en premier lieu la famille et l'équipe de défense de Paul Rusesabagina porte sur les circonstances exactes de son arrestation. Présenté à la presse le 31 août 2020, après trois jours de détention au secret, il avait atterri à Kigali le 28 août, en provenance de Dubaï. Il pensait alors se rendre au Burundi mais a été piégé par un mystérieux pasteur burundais du nom de Constantin Niyomwungere. La version de ce dernier, recueillie par *Jeune Afrique*, corrobore en partie ses propos mais diverge sur les motivations de ce voyage. Paul Rusesabagina prétend qu'il devait se rendre au Burundi pour parler lors de célébrations dans des églises. Constantin Niyomwungere assure de son côté que ce déplacement devait servir à coordonner les activités des FLN et à rencontrer les autorités burundaises.

Pour la famille de Rusesabagina, qui s'inquiète de l'absence d'avocats choisis par la famille, ce « piège » dont parlent les autorités rwandaises s'apparente à un enlèvement. Une plainte a d'ailleurs été déposée aux États-Unis contre la compagnie grecque GainJet, dont l'un des appareils a assuré l'acheminement de Paul Rusesabagina au Rwanda.

Cette thèse de l'enlèvement, défendue sans relâche depuis plusieurs mois par la famille, a reçu de nombreux soutiens à l'étranger.

La famille de l'opposant assure avoir échangé avec Anthony Blinken, le nouveau secrétaire d'État américain. L'ancienne Première ministre belge, Sophie Wilmes, aujourd'hui ministre des Affaires étrangères, a appelé le Rwanda à « garantir le respect des droits » de Paul Rusesabagina. Le 11 février, les députés européens ont de leur côté adopté une résolution très critique demandant « aux autorités rwandaises de fournir un rapport complet et étayé de la manière dont M. Rusesabagina a été appréhendé et transféré à Kigali ».

« Le soutien du Parlement européen montre que nous ne sommes pas les seuls à estimer que notre père est détenu illégalement et que le processus qui a mené à son arrestation ne respecte aucune loi », assure à *Jeune Afrique* sa fille, Carine Kanimba, qui se dit inquiète pour la santé de son père. « Un procès ne commence pas par un kidnapping », ajoute-t-elle. Me Gatera Gashabana, l'avocat rwandais de Paul Rusesabagina, assure pour sa part que son client a récemment vu un médecin et affirme préparer le procès « dans la sérénité ».

Les parlementaires rwandais ont quant à eux répondu à ces critiques, à la veille de l'ouverture du procès, dans un communiqué au vitriol. Les élus y dénoncent « une tentative d'influencer abusivement une procédure judiciaire en cours » et rejettent « l'allégation non corroborée » selon laquelle Paul Rusesabagina n'aura pas droit à un procès équitable. Le Parlement rwandais estime enfin que l'absence de condamnation des attaques commises par les FLN « laisse penser au soutien implicite du Parlement européen ».

De Mohamed Ali à Faustin Twagiramungu

L'attention de la communauté internationale envers Paul Rusesabagina n'est pas nouvelle. Après avoir quitté le Rwanda en 1996 et avoir rejoint la Belgique, où il a obtenu l'asile politique puis la nationalité belge, celui qui gagnait alors sa vie comme chauffeur de taxi est devenu, en 2004, le héros d'un film hollywoodien relatant son action pendant le génocide. Réalisé par Terry George, avec Don Cheadle pour incarner l'ancien manager des Milles Collines, *Hôtel Rwanda* a rencontré un franc succès.

Sa légende est toutefois remise en cause par plusieurs rescapés qui le présentent comme un « opportuniste ». Mais aux États-Unis, son image demeure intacte. En novembre 2005, il a même été décoré de la plus haute distinction civile américaine, le Medal of Freedom, par le président George W. Bush. Il reçoit alors sa récompense aux côtés du boxeur Mohamed Ali et de la chanteuse Aretha Franklin et publie un an plus tard une autobiographie intitulée *Un homme ordinaire*.

Au cours des années suivantes, Paul Rusesabagina devient l'une des voix de la contestation contre Paul Kagame et son régime. À partir de 2010, son histoire sera intimement liée à celle de la nébuleuse de mouvements politico-militaires hostiles au régime rwandais.

Soupçonné dès 2009 par Kigali de financer les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) depuis les États-Unis, via des virements Western Union, Paul Rusesabagina sera interrogé une première fois par la justice belge en 2011, sans toutefois être inquiété. Brièvement impliqué dans les discussions préalables à la formation du Rwanda National Congress (RNC), fondé par d'anciens cadres du Front patriotique rwandais (FPR) en exil, il quitte rapidement le navire pour se consacrer à son propre parti, le PDR-Ihumure. Commence alors une série d'alliances plus ou moins fructueuses avec différents mouvements.

En 2014, le PDR se rapproche notamment de la Coalition des partis politiques pour le changement (CDC), qui rassemble alors plusieurs formations dont la Rwanda Dream Initiative de l'ancien Premier ministre Faustin Twagiramungu, qui fait aussi alliance avec les FDLR. L'initiative échoue mais n'enterre pas pour autant les tentatives de « convergence des luttes ».

La concrétisation de ces tractations intervient en juillet 2017, un mois avant l'élection présidentielle au Rwanda, lorsque Paul Rusesabagina lance le Mouvement rwandais pour le changement démocratique (MRCD), qui regroupe son parti, celui de Faustin Twagiramungu et un mouvement armé, le Conseil national pour le renouveau et la démocratie (CNRD), une faction dissidente des FDLR alors dirigée par Wilson Irategaka.

Ce mouvement s'étoffe, en mars 2018, d'une branche militaire, les Forces de libération nationale (FLN), suite au ralliement du Rwandese Revolutionary Movement (RRM) de Callixte Nsabimana, alias « Sankara ». Ce sont les combattants des FLN qui vont mener, entre juin et décembre 2018, plusieurs attaques dans la région de la forêt de Nyungwe, dans le sud du Rwanda. Des faits qui sont aujourd'hui au cœur des accusations de terrorisme dont Paul Rusesabagina fait l'objet.

Coopération internationale



Paul Rusesabagina, avec son avocat Gatera Gashabana, lors de l'ouverture de son procès, le 17 février 2020. © REUTERS/Clement Uwiringiyimana

À cette époque, Kigali relance les poursuites contre plusieurs opposants en exil. Paul Rusesabagina en fait partie, aux côtés notamment de Kayumba Nyamwasa, le chef du RNC. En avril 2019, les autorités rwandaises engrangent un premier succès, en obtenant l'arrestation aux Comores de Callixte Nsabimana. Son successeur au poste de porte-parole des FLN, Herman Nsengimana, sera quant à lui arrêté en RDC en janvier 2020 et remis au Rwanda par les autorités congolaises, qui renforcent leur coopération militaire avec Kigali. Wilson Irategeka, quant à lui, est tué en RDC à la même époque.

Entre-temps, la justice rwandaise progresse sur le dossier Rusesabagina. Selon une source proche de l'enquête, une délégation d'enquêteurs belges s'est ainsi rendue au Rwanda pendant le premier semestre de 2019 pour y recueillir témoignages de détenus et éléments de preuves. Une perquisition sera par la suite menée, en septembre 2019, au domicile belge de l'opposant, à Kraainem, dans la banlieue de Bruxelles. Ordinateurs, téléphones et divers documents sont saisis.

Ce sont ces éléments que l'accusation entend présenter lors du procès qui s'ouvre ce 17 février. Des preuves qui seront confrontées aux témoignages déjà recueillis lors des auditions préliminaires, notamment ceux de Callixte Nsabimana et Herman Nsengimana, les deux porte-paroles des FLN. Lors de sa première comparution, en mai 2019, Nsabimana avait plaidé coupable des seize chefs d'accusation qui lui étaient reprochés.

Celui qui se fait appeler « Sankara » avait aussi assuré devant le tribunal avoir eu des contacts avec des membres des services de renseignement burundais et ougandais. Il avait notamment expliqué qu'un certain « Major Bertin », qu'il présente comme un officier du renseignement extérieur burundais, l'avait aidé à organiser une rencontre avec le chef du renseignement militaire ougandais, le brigadier Abel Kandiho.

Paul Rusesabagina qui, selon le pasteur qui l'a piégé, souhaitait rencontrer les autorités burundaises, corroborera-t-il ces éléments ? Le 25 septembre dernier, lors d'une audition, il a simplement affirmé que la branche armée du MRCD, les FLN, était placée sous l'autorité du CNRD de Wilson Irategeka, alors que Paul Rusesabagina ne s'occupait que de la branche « diplomatie » du mouvement. Selon lui, chaque branche évoluait indépendamment l'une de l'autre.

Pour l'accusation, en revanche, son influence sur les FLN, à qui Paul Rusesabagina a, lors d'une audition, reconnu avoir envoyé de l'argent, ne fait pas de doute. Du côté de Kigali, les autorités rappellent régulièrement que l'opposant a soutenu publiquement, à plusieurs reprises, l'option de la lutte armée contre Paul Kagame.